



Chers administré(e)s,

L'année 2014 se termine et le temps est venu de vous présenter le travail de l'équipe municipale nouvellement élue.

En neuf mois de travail continu, le bilan est positif. Certains projets de campagne ont été réalisés, d'autres, dépendants de la longueur administrative et des subventions, sont en cours de réalisation.

Mais le dossier le plus important cette année, c'est celui de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Suite à la pétition des parents d'élèves regroupant le RPI Allemagne/Montagnac-Montpezat, les deux municipalités se sont alliées afin d'obtenir de la part de l'Académie, que soit regroupé en une seule demi-journée par semaine le temps périscolaire imposé par la Loi.

L'association parents-enseignants-élus parlant d'une seule voix a porté ses fruits : le temps périscolaire se fait le Jeudi après-midi de 13H30 à 16H30 à Montagnac et le Vendredi après-midi à Allemagne.

Les parents ont été informés par courrier début Août du planning scolaire et périscolaire mis en place dès le 02.09.14. L'Association TARTAVEL ET VERDON a été missionnée par la commune et jusqu'au 31.12.14 pour s'occuper des temps périscolaires. Madame PONS adjoint technique qui a demandé à faire partie de ce programme, est entrée en formation CQP (certificat de qualification

LA LETTRE DU MAIRE

Professionnelle - Durée de la formation : de Octobre 2014 à Avril 2015) afin d'acquérir la professionnalisation indispensable pour travailler auprès des enfants.

Le conseil municipal de Montagnac-Montpezat dans son projet d'éducation territoriale (PEDT) ainsi que par délibération, a décidé la gratuité du temps périscolaire (c'est-à-dire avant le passage du car). La phase d'expérimentation est de 3 ans, réversible au bout d'un an.

Depuis quelques temps, j'entends beaucoup de choses sur le devenir des temps périscolaires et extrascolaires à Montagnac-Montpezat.

La lettre que vous avez reçue de la Mairie d'Allemagne-en-Provence pour certains, ne concerne que l'école d'Allemagne.

La mission « enfance jeunesse » a été exercée jusqu'au 31.12.14 et conjointement par les 4 communes (Allemagne-en-Provence, Esparron-du-Verdon, Quinson et Montagnac-Montpezat).

Chaque commune peut mettre en œuvre sa propre compétence « enfance jeunesse », rien ne l'oblige à s'associer. Parallèlement, un contrat enfance jeunesse (CEJ) a été conclu avec la Caisse d'Allocations familiales.

Qu'est qu'un contrat enfance jeunesse ?

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement (CAF) qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement de l'offre d'accueil par :

- Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents.
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- L'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le suivi et l'animation des temps périscolaires et extrascolaires ont été confiés à l'Association Tartavel et Verdon par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs : « Objectif Plus Emploi » (GE OPE).

La convention qui nous lie avec GE OPE est également arrivée à son terme le 31.12.14.

Comme l'exige la Loi, nous étions dans l'obligation de mettre en concurrence la prestation de ces missions par l'intermédiaire d'un marché de service à procédure adaptée.

La compétence Enfance Jeunesse pour les ados est aujourd'hui exercée par DLVA (communauté d'agglomération «Durance, Luberon, Verdon Agglomération »).

Lors de la réunion de travail du 27.09.14 à QUINSON où les quatre communes étaient représentées et où la proposition de créer un SIVU nous a été proposée, nous faisons savoir que nous étions plutôt favorables pour remettre ce marché en concurrence.

Conformément aux lois et aux règlements, notre cahier des charges contient également une clause permettant à Mesdames Audrey GIRAUD et Nathalie JUMAS de voir, si elles le souhaitent, transférer leurs contrats de travail au sein de la nouvelle structure choisie, aux mêmes grades et indices salariaux dont elles bénéficient aujourd'hui

Pour cette mise en œuvre, un cahier des charges a été élaboré avec le plus grand soin et transmis aux associations désireuses de faire une offre à la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT.

Les offres sont arrivées Lundi 15 Décembre 2014.

Un prestataire de service a été choisi dès le 17 Décembre 2014.

L'Office Départemental d'Education et de Loisirs (ODEL), dont le siège social se trouve à DRAGUIGNAN, a été retenu.

Dés le Lundi 05 Janvier 2015, de nouvelles activités vont être mises en place les lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi après l'école de 16h 30 à 18 h 00. Les Mercredi et Jeudi après - midi ainsi que les petites vacances scolaires.

Cependant, la première semaine sera consacrée à la mise en place et à l'organisation des activités, mais la structure sera ouverte aux enfants qui voudront bien y participer, histoire de faire connaissance.

La gratuité des temps périscolaires reste en vigueur, aucune cotisation ne sera demandée aux familles de Montagnac-Montpezat.

Ceci étant dit, nous déplorons la décision de la commune d'Allemagne-en-Provence de se retirer du fonctionnement de la crèche « La Marelle Enchantée », qui fait partie intégrante de notre CEJ et apporte à nos enfants une prestation de qualité, dont il serait difficile pour certaines familles de se passer. Je pense, ici, à tous les parents qui travaillent.

Cette décision engendre des conséquences de gestion et de fonctionnement. Mais la commune s'engage à faire le maximum pour que notre petite crèche puisse continuer ses activités auprès de nos enfants.

INFORMATIONS GENERALES ...

LA RN111 ET LA CANALISATION DES EAUX



PLUVIALES DE CE SECTEUR...

Concernant les problèmes rencontrés sur la RD111, je tiens à vous informer que la compétence appartient exclusivement au Conseil Général avec qui je négocie actuellement afin de trouver une solution pour sortir de cette situation.

CANALISATION DES EAUX PLUVIALES (chemin du Vallon).

Concernant le projet d'aménagement des réseaux et voirie du chemin du Vallon, le Maître d'œuvre a été choisi au mois d'Août 2014, l'acte d'engagement signé en Octobre 2014.

La SCP BEAUMET et FRAISSE, s'occupe d'obtenir les renseignements et les autorisations nécessaires auprès des organismes partenaires (DDT-CG-DLVA). Un complément d'étude est à prévoir, afin de connaître la vulnérabilité des habitations situées en aval du rejet des eaux pluviales collectées.

Une étude est menée concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Je ne manquerai pas de vous faire connaître l'avancée de ces travaux, et vous demande pour l'heure un peu de patience pour me permettre de mener à bien ce dossier

Déchets verts :

Depuis de nombreuses années, les coupes des végétaux étaient stockées sur le site de l'Adrech du puits.



L'accumulation excessive de ces végétaux, était devenue dangereuse car potentiellement inflammable à tout moment.

Le concours de la DLVA, à qui nous avons transféré la compétence, nous a permis de nous débarrasser par broyage, de cette montagne de déchets verts.

Miroirs :

Tous les miroirs permettant l'accès en sécurité dans les croisements dont la visibilité est difficile, ont été changés.

Matériel :

Un véhicule neuf a été acquis par la commune, afin de permettre dans **l'urgence** de rendre service à la population. (Subvention de 80% du Conseil Régional).

L'achat d'un véhicule neuf pour notre service technique est prévu pour 2015.

DELEGATION DE LA DLVA ...

La commune a reçu la visite d'une délégation de la communauté d'agglomération (DLVA).

Le Maire F. GRECO ainsi que le conseil municipal, ont accueilli à la Mairie, le Président, Bernard JEAMET PERRALTA, son Directeur de Cabinet Laurent DUFOUR ainsi que les Directeurs techniques eaux et assainissement et



déchets et environnement.

Après les présentations d'usage, la discussion s'est animée autour des problèmes récurrents de la commune, principalement : les transports, les déchets, les subventions ainsi que les travaux en cours de réalisation (Voirie, bâtiments communaux).



La délégation accompagnée du conseil municipal a ensuite conclu par une visite générale des deux villages sous forme d'état des lieux.

LES PROGRAMMES REALISES CETTE ANNEE...

En images ...

Le logement social de Montpezat

Au 1^{er} étage –Actuellement loué à une famille de la commune.



Travaux de façade de l'Eglise Saint-Pierre à Montagnac.



Construction du stade foot loisirs

Pour la petite histoire, le premier match a eu



lieu le 18.10.14.

Notre équipe, car nous avons une équipe de foot loisirs, a gagné le match contre AS. Forcalquier.

En projets pour 2015, les vestiaires, la pose du parcours vélos pour les enfants, l'aménagement des espaces verts, l'arrêt du bus, la préparation de l'aire de retournement du car scolaire.



Réfection de la toiture du « bâtiment bleu »



C'est le bâtiment qui se trouve sur la place, face aux toilettes publiques. Nous pensons à rénover également le corps de ce bâtiment. Son utilisation n'a pas encore été décidée par le Conseil.



LA VOIRIE COMMUNALE ...

Réfection de voirie sur tous les sites suivants :

La route qui va à la Mairie annexe ainsi que la place de la Mairie à Montpezat



Rue de la Banette (Montagnac)

Route Montpezat à Saint-Laurent.



Route de la Rabasse (2^{ème} partie)



REALISATIONS EN COURS OU PREVUES POUR L'ANNEE 2015

Le réfectoire.

Entrée du Camping « Les Côteaux de la Marine.



Grand projet pour la commune et le bien être de nos enfants. Voici sa maquette exposée au secrétariat de la Mairie.

Le permis de construire a été accordé le 10.12.14 - N° PC 004 124 14 S0001.

Les travaux doivent commencer au printemps.

Toilettes sèches à Montpezat.

La Commune de Montagnac-Montpezat souhaite installer des toilettes sèches à Montpezat. Le choix a été fait avec les prestataires exploitants les bords du LAC, afin de limiter au maximum les plus gros sites de toilettes sauvages. (Subvention 80% sur 43500 euros).



Le choix :

Au vu du contexte et du peu d'entretien nécessaire avec le procès à lombricompostage, la Commune souhaite s'orienter vers un système SANIVERTE de chez Sanisphère.

Une cuve étanche de 3000 litres destinée à la récupération des urines sera mise en place. Il n'y a aucun rejet direct dans le milieu naturel.

Un distributeur de gel hydro alcoolique est prévu pour l'hygiène des mains des utilisateurs.

Les toilettes sont prévues pour une utilisation publique.

La toiture et la façade de la Mairie à Montagnac.

Les pierres « ancestrales » qui se trouvent sur la toiture de la Mairie deviennent menaçantes et dernièrement, j'ai dû prendre un Arrêté pour protéger les administrés et le

personnel d'une éventuelle chute de pierres. C'est une priorité.

DP 004 124 S0016 – Arrêté de non-opposition du 21.11.14.

Les travaux seront réalisés au printemps également.



Pour conclure, en mars dernier, vous nous avez soutenu et accordé votre confiance.

Malgré des perspectives difficiles, notamment d'un point de vue financier car les dotations de l'Etat sont en diminution, la municipalité maintient son engagement pour le développement de notre village au service de ses habitants en préservant leur qualité de vie, et vous l'avez remarqué, en donnant cette année la priorité à nos enfants. Nous le regrettons, mais pour concrétiser tous les projets, certaines restrictions seront nécessaires.

Sur ces mots, au nom de l'ensemble des élus et de moi-même, je vous présente tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas en ce début d'année. A tous, bonne et heureuse année 2015.

Le Maire F.GRECO.